

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 mars 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2007-218-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-219-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-220-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 FÉVRIER 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 février 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-221-REC CAUTIONNEMENT D'UN EMPRUNT DE 175 000\$ / GPAT

ATTENDU la demande de cautionnement du Groupe Plein Air Terrebonne datée du 8 mars 2007 afin que la Ville de Terrebonne se porte caution pour l'obtention d'un prêt de 175 000\$ à la Caisse populaire Desjardins Terrebonne;

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Groupe Plein Air Terrebonne prévoit une autorisation de la Ville pour tout dossier d'emprunt bancaire;

ATTENDU QUE le budget 2007 de GPAT prévoit déjà des crédits pour pourvoir au remboursement d'une partie importante du capital et intérêts (30 395\$) de l'emprunt à contracter et que le solde de 10 765\$ de versement 2007-2008 sera remboursé à même les surplus libres de GPAT;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil que la Ville de Terrebonne se porte caution auprès de l'institution

financière prêteuse pour un montant de 175 000\$ et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

CE-2007-222-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / STATIONNEMENT DU 940, MONTÉE MASSON

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 19 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du stationnement du 940, montée Masson, le tout pour un montant n'excédant pas 21 821,43\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 352 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

CE-2007-223-REC LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC. ET VILLE DE TERREBONNE / CAUTIONNEMENT / CENTRE SPORTIF

ATTENDU le dossier présenté par le Directeur général relativement à une demande de cautionnement dans le cadre de la construction d'un centre sportif sur le boulevard des Entreprises par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des documents présentés par la Fédération des caisses Desjardins du Québec relativement à un cautionnement au montant de 15 500 000\$ pour un prêt à terme en faveur de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ainsi que pour un montant de 2 200 000\$ relativement à la marge de crédit en faveur de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., le tout dans le cadre de la construction d'un centre sportif sur le boulevard des Entreprises ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil que la Ville de Terrebonne se porte caution d'un prêt à terme ou à demande au montant de 15 500 000\$ et d'une marge de crédit pour un montant de 2 200 000\$, le tout dans le cadre de la construction d'un centre sportif par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.

CE-2007-224-DEC CRÉATION / COMITÉ DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR POUR LA PLANIFICATION D'UNE AIRE DE CONSERVATION À DES FINS FAUNIQUES ET RÉCRÉATIVES EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES À TERREBONNE / NOMINATIONS

ATTENDU QUE le 21 février 2007, le Comité exécutif autorisait, par sa résolution numéro CE-2007-166-DEC, la signature d'un protocole d'entente ayant pour objet la planification d'une aire de conservation à des fins fauniques et récréatives en bordure de la rivière des Prairies à Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un comité de conservation et de mise en valeur soit créé, lequel sera chargé de l'élaboration des éléments du plan de conservation et de mise en valeur ;

ATTENDU QUE ce comité sera formé d'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, d'un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, d'un représentant du donateur, d'un représentant de Canards Illimités et de représentants municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que MM. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, et Denis Levesque, directeur général, soient et sont nommés afin de représenter la Ville de Terrebonne sur le Comité de conservation et de mise en valeur pour la planification d'une aire de conservation à des fins fauniques et récréatives en bordure de la rivière des Prairies à Terrebonne.

**CE-2007-225-DEC POURSUITE / FACTURE IMPAYÉE / 170304
CANADA INC. (WEED MAN)**

ATTENDU QUE le 7 mars 2007, la Ville de Terrebonne a reçu une requête introductive d'instance concernant une poursuite pour une facture impayée à 170304 Canada inc. (Weed Man) au montant de 2 279\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier 170304 Canada inc. c. Ville de Terrebonne (700-22-016001-074).

**CE-2007-226-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 599 165,33\$ préparée le 8 mars 2007 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 525 741,39\$ préparée le 1^{er} mars 2007 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 676 658,72\$ préparée le 8 mars 2007.

**CE-2007-227-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 187 206,24\$ préparée le 8 mars 2007 ;

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 044 330,62\$ préparée le 1^{er} mars 2007.
-

**CE-2007-228-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337 /
AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PUVIAL,
PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ROUTIER
ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER / RUES
NATIONALE ET LÉVIS**

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Ville de Terrebonne, de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues Nationale et Lévis, situées dans un parc industriel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (337) pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues Nationale et Lévis.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-229-REC ANNULLATION DES SOLDES NON
EMPRUNTÉS / RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé au financement permanent de divers règlements d'emprunts ;

ATTENDU QUE certains règlements comportent un solde non emprunté et ne nécessitent plus de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt doit être annulé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif recommande au Conseil que chaque solde apparaissant dans la colonne intitulée « solde » au tableau ci-après reproduit, représentant la partie non empruntée sur chaque règlement d'emprunt indiqué, ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est annulé :

Règlement	Montant approuvé	Solde
47	982 300 \$	542 400 \$
71	256 500 \$	36 650 \$
72	302 200 \$	42 113 \$
87	241 900 \$	86 200 \$
88	1 537 800 \$	341 350 \$
100	94 900 \$	28 900 \$
101	129 400 \$	33 700 \$
102	171 700 \$	42 400 \$
103	93 900 \$	26 800 \$
104	864 800 \$	226 030 \$
110	194 200 \$	79 300 \$
127	1 078 000 \$	439 300 \$
129	946 126 \$	1 \$
137-1	244 055 \$	144 055 \$

Règlement	Montant approuvé	Solde
144	271 500 \$	68 400 \$
145	124 200 \$	58 600 \$
146	157 100 \$	83 200 \$
147	86 100 \$	39 500 \$
155	148 200 \$	70 600 \$
156	305 400 \$	32 000 \$
157	323 500 \$	77 225 \$
158	332 800 \$	172 000 \$
159	65 500 \$	1 044 \$
161	584 200 \$	101 100 \$
163	1 336 100 \$	474 400 \$
164	241 900 \$	139 000 \$
165	158 100 \$	40 050 \$
166	233 500 \$	94 000 \$
167	254 600 \$	84 000 \$
168	343 800 \$	136 300 \$
169	91 800 \$	25 500 \$
170	140 800 \$	28 300 \$
171	269 600 \$	68 200 \$
174	480 000 \$	132 700 \$
176	436 000 \$	43 900 \$
179	203 280 \$	23 247 \$
186	331 500 \$	114 200 \$
189	4 487 630 \$	464 630 \$
193	1 850 000 \$	670 350 \$
197	2 549 900 \$	900 \$
199	575 800 \$	305 400 \$
201	2 477 340 \$	172 340 \$
205	478 200 \$	140 000 \$
207	134 000 \$	45 830 \$
211	29 600 \$	16 340 \$
214	261 700 \$	96 940 \$
218	240 000 \$	36 000 \$
222	615 000 \$	235 170 \$
227	4 000 000 \$	61 532 \$
248	587 400 \$	42 892 \$
249	110 000 \$	7 500 \$
254	47 700 \$	2 700 \$
256	133 280 \$	80 \$
264	36 000 \$	11 700 \$
271	286 000 \$	45 000 \$
301	375 000 \$	29 985 \$
2266	2 170 000 \$	1 387 300 \$
124	986 000 \$	279 300 \$
TOTAL		8 228 554 \$

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit et est acheminée au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-230-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2007-04 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE
TERREBONNE INC. / PROJET CRIMINALITÉ
DE RUE**

ATTENDU QUE la Direction de la police désire mettre de l'avant le projet « Criminalité de rue » qui fut autorisé par le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne, dans le même grade, pour une période qu'il juge nécessaire mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE la durée des assignations dépasse la période mentionnée de six (6) mois puisqu'elle s'étend du 18 mars au 31 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. ont convenu d'une lettre d'entente ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-04 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Criminalité de rue.

**CE-2007-231-REC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION
ÉCHELLE POUR INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion échelle pour incendie (SOU-2006-101) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 16 janvier 2007 à 11 h 01, à savoir :

Thibault & Associés 910 460,50\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Thibault & Associés s'est avérée conforme selon le rapport daté du 18 janvier 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **THIBAULT & ASSOCIÉS** pour l'achat d'un camion échelle pour incendie, pour un montant de 910 460,50\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 349.

**CE-2007-232-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES
POUR LES COLS BLEUS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes pour les cols bleus (SOU-2007-04);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Promotion Xpress	68 005,08\$
C.L.B. Uniformes inc.	69 711,81\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Promotion Xpress s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PROMOTION XPRESS**, datée du 22 février 2007, pour la confection d'uniformes pour les cols bleus, et ce, du 19 mars 2007 au 14 mars 2008, le tout pour un montant de 68 005,08\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0047 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-233-DEC SOUMISSION / COUPE DES ENTRÉES
CHARRETIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la coupe des entrées charretières (SOU-2007-20);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 6 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

Construction S.R.B. scc	45 124,20\$
-------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction S.R.B. scc s'est avérée conforme selon le rapport daté du 6 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. SCC**, datée du 28 février 2007, pour la coupe des entrées charretières, le tout pour un montant de 45 124,20\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0057 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2007-234-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DE PUISARDS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le nettoyage des puisards (SOU-2007-25);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Groupe Esthétix inc. (9092-3848 Québec inc.)	34 729,11\$
Chalifoux Sani-Laurentides inc.	43 089,05\$
Veoloa SE – Services d'Assainissement inc. (sarp Canada)	47 830,51\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Esthétique inc. (9092-3848 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ESTHÉTIQUE INC. (9092-3848 QUÉBEC INC.)**, datée du 27 février 2007, pour le nettoyage des puisards, le tout pour un montant de 34 729,11\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0048 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-235-DEC SOUMISSION / SURVEILLANCE DU CONTRAT
POUR L'ÉPANDAGE D'UN LARVICIDE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la surveillance du contrat pour l'épandage d'un larvicide (SOU-2007-27);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Bernard Morin	48 998,50\$
Les Arrosages Simoneau	51 334,48\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bernard Morin s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **BERNARD MORIN**, datée du 16 février 2007, pour la surveillance du contrat pour l'épandage d'un larvicide, le tout pour un montant de 48 998,50\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0049 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-236-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DE PLOMBERIE
DANS LES BÂTIMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien de plomberie dans les bâtiments (SOU-2007-30);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 27 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Plomberie J.D. inc. / PVG inc.	68 327,27\$
--------------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Plomberie J.D. inc. / PVG inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PLOMBERIE J.D. inc. / PVG INC.**, datée du 27 février 2007, pour l'entretien de plomberie dans les bâtiments, et ce, du 19 mars 2007 au 15 mars 2008, le tout pour un montant de 68 327,27\$ (t.t.c.). À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0054 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2007-237-DEC DISPOSITION DE BIENS DÉSUETS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne détient actuellement du mobilier laissé par le huissier exécutant des brefs d'expulsion ;

ATTENDU QU'une politique de disposition des biens désuets est en préparation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise, à titre d'aide financière, le don à des organismes à but non lucratif des biens recueillis par les huissiers, et ce, dès l'expiration des délais prévus à la Loi pour ce faire.

Que le responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est mandaté pour contacter les organismes reconnus et faire la distribution de ces biens.

**CE-2007-238-DEC PROPOSITION DE LA MAISON DES JEUNES
DE TERREBONNE 2003 / PATROUILLE
ENVIRONNEMENTALE 2007**

ATTENDU l'offre de services faite par la Maison des jeunes de Terrebonne 2003 pour un partenariat dans le cadre d'une patrouille environnementale ;

ATTENDU le rapport daté du 8 mars 2007 de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, et de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'hygiène du milieu, que le Comité exécutif accepte le principe d'une patrouille environnementale et du montage administratif et financier tel que présenté par la Maison des jeunes de Terrebonne 2003.

Que la Maison des jeunes de Terrebonne 2003 soit et est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'aide auprès de la compagnie Tricentris, centre de tri, dans le « Programme amélioration de la performance ».

Que le financement de la patrouille soit comblé par des aides extérieures, en particulier par le programme d'amélioration de la performance de la compagnie Tricentris et/ou d'une source de financement externe dans un partenariat avec un organisme crédible.

**CE-2007-239-DEC SOUMISSION / PLANS ET DEVIS / BORDURE,
TROTTOIR, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE
ROUTIER / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE
/ RÈGLEMENTS NUMÉROS 163 ET 329**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur le boulevard Lucille-Teasdale;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2007, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 15,38 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 17,80 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur le boulevard Lucille-Teasdale, pour un montant de 79 765\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 163 et 329. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0063 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-240-DEC SOUMISSION / PLANS ET DEVIS / BORDURE,
TROTTOIR, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE
ROUTIER / RUES DU SANCTUAIRE, DU
FAÎTE-BOISÉ ET DU VERSANT-BOISÉ DE LA
RIVIÈRE / PHASE 3 / RÈGLEMENT NUMÉRO
307**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur les rues du Sanctuaire, du Faîte-Boisé et du Versant-Boisé de la Rivière – phase 3 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2007, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 28,78 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 25,05 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur les rues du Sanctuaire, du Faîte-Boisé et du Versant-Boisé de la Rivière – phase 3, pour un montant de 48 998,50\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 307. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0062 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-241-DEC SOUMISSION / PLANS ET DEVIS / BORDURE,
TROTTOIR, PAVAGE ET FEUX DE
CIRCULATION / MONTÉE DES PIONNIERS /
RÈGLEMENT NUMÉRO 322**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et feux de circulation sur la montée des Pionniers ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2007, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 13,97 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 15,26 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et feux de circulation sur la montée des Pionniers, pour un montant de 91 729,75\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 322. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0061 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-242-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS /
ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUES CAMUS,
ADRIEN-HÉBERT, AGNÈS-MARTIN,
CLARENCE-GAGNON ET HENRI-JULIEN /
RÈGLEMENT NUMÉRO 332**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis des travaux d'éclairage routier sur les rues Camus, Adrien-Hébert, Agnès-Martin, Clarence-Gagnon et Henri-Julien et rémunérée selon la méthode du

pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 15 000\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 332.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 332 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-243-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS /
BORDURE, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE
ROUTIER / RUE GUÉRIN / RÈGLEMENT
NUMÉRO 339**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la confection des plans et devis des travaux de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur la rue Guérin et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 6 200\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 339.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 339 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-244-DEC SOUMISSION / ENFOUISSEMENT DES
SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES
D'HYDRO-QUÉBEC, DE BELL CANADA ET DE
VIDÉOTRON / BOULEVARD LUCILLE-
TEASDALE / ÉCLAIRAGE ROUTIER /
BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE ET LA
RUE YVES-BLAIS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis et coordination des travaux pour des services d'utilités publiques d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Vidéotron dans le boulevard Lucille-Teasdale et d'éclairage routier sur le boulevard Lucille-Teasdale et la rue Yves-Blais ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 février 2007, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 11,83 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 14,14 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC.** pour la préparation des plans et devis et coordination des travaux pour des services d'utilités publiques d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Vidéotron dans le boulevard Lucille-Teasdale et d'éclairage routier sur le boulevard Lucille-Teasdale et la rue Yves-Blais, pour un montant de 99 706,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 340.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 340 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

CE-2007-245-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE DE CIRCULATION / GARE DU TRAIN DE BANLIEUE À TERREBONNE / ENTENTE AVEC L'A.M.T.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Dessau Soprin, datée du 29 janvier 2007, pour la réalisation d'une étude pour le plan directeur de circulation, secteur sud-est de l'échangeur A-25 / A-640, le tout pour un montant n'excédant pas 24 650\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec l'A.M.T. pour le remboursement de 25% du coût de l'étude.

CE-2007-246-DEC SOUMISSION / PRODUCTION DE TROIS (3) PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DU VIEUX-TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la production de trois (3) panneaux d'interprétation sur l'emplacement du parc civique;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

	Option A	Option B
Cultura	27 006,15\$	31 336,25\$
Octane	34 982,65\$	--

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Cultura, pour l'option B, s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 mars 2007 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **CULTURA**, datée du 23 janvier 2007, pour la production de trois (3) panneaux d'interprétation sur l'emplacement du parc civique, et ce, selon l'option B (meilleure résistance à long terme), le tout pour un montant de 31 336,25\$ (t.t.c.).

Que ledit montant soit financé à même le produit de la subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications, le tout suivant la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-996-REC et du Conseil municipal numéro 560-11-2006.

**CE-2007-247-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / GESTION MRC INC. / RUE DU
BOCAGE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts existantes domestique et pluvial sur une partie du lot 3 371 969 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, le 16 février 2007, et déposés sous le numéro 1191 de ses minutes.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur soit Gestion MRC inc. (M. Marcel Cloutier).

**CE-2007-248-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / PROJET
D'ORTHOPHOTOGRAPHIE / COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU la correspondance de M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, datée du 20 décembre 2006, concernant le projet d'orthophotographie métropolitaine 2007 ;

ATTENDU QUE le coût du projet pour une photographie aérienne de la Ville de Terrebonne par la CMM s'élèverait à un montant maximum de 13 100\$ (montant exonéré du paiement des taxes) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne accepte de participer au projet d'orthophotographie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'orthophotographie métropolitaine 2007.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0065 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-249-DEC HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2007 / CHOIX
DES ARTISTES POUR LA SOIRÉE**

ATTENDU QUE la prochaine Fête des bénévoles aura lieu le samedi 22 septembre 2007 à la salle du Collège Saint-Sacrement ;

ATTENDU QUE la formule double représentation en après-midi et en soirée avec accueil, cocktail à l'entracte et buffet après le spectacle demeure inchangée car elle est appréciée ;

ATTENDU l'offre de services faite par Les productions et animations Gilles Guindon pour un gala d'humour avec M. Mario Jean et de chansons avec le groupe « *Québec, je me souviens* » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de la Fête des bénévoles 2007, le samedi 22 septembre 2007 au Collège Saint-Sacrement et que le concept « cocktail, spectacle et goûter » soit maintenu avec deux (2) représentations.

Il est également unanimement résolu que M. Claude Lamontagne soit autorisé à signer le contrat avec le producteur pour l'embauche de l'humoriste Mario Jean et du groupe musical « *Québec, je me souviens* », le tout pour un montant de 27 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0064 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-250-DEC OFFRE DE SERVICES / RÉAMÉNAGEMENT
DES COMPTOIRS DES BIBLIOTHÈQUES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier, datée du 9 janvier 2007, pour la préparation d'un appel d'offres de même que le suivi des travaux pour la construction des nouveaux comptoirs des bibliothèques André-Guérard, Lachenaie et La Plaine, le tout pour un montant n'excédant pas 15 953\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement numéro 142. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0051 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-251-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT
DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE TAXATION FONCIÈRE ET DU
SYSTÈME D'INFORMATION AUX CITOYENS
ET PROFESSIONNELS (IMMONET) / DU 1^{er}
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Bell Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de taxation foncière et du système d'information aux citoyens et professionnels (Immonet) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le tout pour un montant n'excédant pas 46 732,48\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0059 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels* à intervenir avec la compagnie Bell Solutions d'affaires inc.

**CE-2007-252-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT
DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE COMPTABILITÉ / DU 1^{er}
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Bell Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le tout pour un montant n'excédant pas 41 785,92\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0060 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels* à intervenir avec la compagnie Bell Solutions d'affaires inc.

CE-2007-253-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Vice-président

Secrétaire